



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



**OBJET** : LETTRE DE RENTREE

**Comme chaque année, les IA-IPR de l'Académie de Corse ont choisi d'introduire chaque lettre de rentrée disciplinaire par un préambule commun :**

L'année scolaire qui commence sera marquée par un certain nombre d'évolutions, pédagogiques et administratives, dont certaines amorcées en 2017-2018 et 2018-2019. Elles s'inscrivent dans les priorités nationales, et dans le projet académique 2017-2022.

**Au collège, continuer à mieux prendre en compte les besoins des élèves et poursuivre une logique de personnalisation des enseignements :**

[http://www.ac-corse.fr/Projet-academique-2017-2022\\_a5384.html](http://www.ac-corse.fr/Projet-academique-2017-2022_a5384.html)

**Evaluations nationales de début de 6e**, pour évaluer la maîtrise des savoirs fondamentaux en français et mathématiques.

<https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-6eme-2019-2020.html>

Elles se dérouleront entre le lundi 30 septembre et le vendredi 18 octobre 2019, et répondent à **trois objectifs** :

- permettre aux équipes pédagogiques de **disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves** à leur entrée au collège en français et en mathématiques,
- mettre à disposition des équipes une **aide au pilotage pédagogique** des réseaux écoles-collège,
- **enrichir les outils de pilotage académique** grâce aux informations fournies par des évaluations standardisées sur tout le territoire. L'intérêt de ces évaluations est de fournir une mesure objective des compétences et connaissances des élèves. Cette mesure est fondée sur des méthodes scientifiques et est indépendante des conditions d'observation et de correction.

**Mesure « Devoirs faits » :**

Elle se poursuit et se renforce cette année. Dans tous les collèges, « Devoirs faits » accueille l'ensemble des élèves volontaires, avec une incitation en direction de ceux qui rencontrent des difficultés. Proposée aux collégiens quatre heures par semaine, cette mesure doit aussi engager les équipes à réfléchir d'une part, à des voies nouvelles de construction et de déroulement des leçons et d'autre part aux spécificités, aux attentes et aux finalités du travail donné aux élèves en dehors des cours.

Des stages de formation continue seront proposés aux acteurs impliqués, ou souhaitant s'impliquer, dans « Devoirs Faits » :

- Méthodologie pour apprendre « Devoirs faits » (proposition d'outils méthodologiques à destination des élèves et des personnels),
- Formation des coordonnateurs des EPLE,
- Formation des assistants d'éducation.

L'inscription des personnels aux sessions de formations se fera via le PAF 2019-2020 (les inscriptions à ces formations se font sur l'application GAIA à l'adresse <https://id.ac-corse.fr/arena/> ) et l'information sera doublée par courriel aux établissements scolaires. Différentes sessions (bassins de formation) pourront être proposées.

**Condensé des ressources « Devoirs Faits » :**

- la page d'**Education.gouv.fr** résume la mesure et permet de retrouver plusieurs infographies : <https://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html>

- la page d'Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

permet de télécharger « Tout savoir sur Devoirs Faits », vademecum à destination des principaux de collège, composé des annexes (« guide pour un intervenant débutant », « éclairage sur l'aide méthodologique », etc...) :

Mettre en œuvre « Devoirs Faits » : [Télécharger le vademecum à destination des principaux de collège](#)

Savoir mobiliser les banques de ressources numériques dans le cadre de Devoirs Faits : [télécharger le document powerpoint](#)

- la page **CANOPE** permet de consulter une sélection de ressources proposées :

<https://www.reseau-canope.fr/notice/devoirs-faits.html>

avec l'ouvrage le Travail personnel de l'élève téléchargeable : <https://www.reseau-canope.fr/notice/le-travail-personnel-de-leleve.html>

En effet, l'hétérogénéité des publics dont vous avez la charge demeure, et avec elle la nécessité de la différenciation pédagogique afin de garantir à tous les meilleures chances de réussite. La mise en œuvre des parcours éducatifs, la démarche de projet, - entre autres, dans le cadre de la participation à des concours académiques ou nationaux- restent donc des priorités.

**Au lycée, nouvelle organisation des enseignements et nouveau baccalauréat:**

Après les premières évolutions de 2018-2019, la rentrée 2019 sera marquée par la mise en place d'une nouvelle organisation des enseignements et des nouveaux programmes. Le parcours d'orientation de l'élève est consolidé afin de mieux préparer et d'accompagner les choix d'avenir. Désormais, le nombre d'élèves qui entrent en seconde générale ne constitue plus un facteur d'évaluation pour les collèges. À l'inverse de la logique d'orientation par défaut, nous devons veiller à présenter les opportunités offertes par chacune des voies du lycée.

[http://media.education.gouv.fr/file/reforme\\_lycee/40/5/Le\\_nouveau\\_Lycee\\_general\\_et\\_technologique\\_134405.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/reforme_lycee/40/5/Le_nouveau_Lycee_general_et_technologique_134405.pdf)

Les élèves de première seront concernés par les épreuves communes de contrôle continu, et l'évaluation de l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale.

<https://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaureat-2021-tremplin-pour-reussite.html>

Les tests de positionnement **de début de 2<sup>nde</sup>**, se dérouleront entre **le 16 septembre et le 4 octobre**. Ils sont la première étape de l'accompagnement personnalisé qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale, et leurs compétences mathématiques, essentielles tant dans la vie personnelle ou professionnelle que pour la poursuite de leurs études. Ces tests sont une aide aux enseignants pour mieux cibler et organiser cet accompagnement.

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-2019-2020.html>

### Les modalités d'accompagnement et d'évaluation des enseignants :

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dans la fonction publique, progressivement mis en œuvre depuis janvier 2017, concerne les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation-psychologues, fonctionnaires de l'enseignement scolaire public ou leurs correspondants dans l'enseignement privé sous contrat sont ainsi concernés.

Conformément au décret n° 2017-786 du 5 mai 2017, outre les inspections prévues afin de procéder à l'évaluation des enseignants dans le cadre des rendez-vous de carrière du PPCR, **les IA-IPR continueront à procéder à des visites afin d'accompagner, de former et de conseiller les enseignants, et de les préparer aux rendez-vous de carrières.**

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/09\\_-\\_septembre/55/2/2017\\_guide\\_RV\\_carriere\\_enseignants\\_education\\_psyEN\\_V3\\_804552.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psyEN_V3_804552.pdf)

Comme lors des précédentes années scolaires, lors des rencontres individuelles et collectives dans vos établissements – **collèges et lycées** – l'observation et l'accompagnement menés par les IA-IPR (conseils, formations, inspections, ...) porteront principalement sur :

- Les **pratiques didactiques et pédagogiques**, la transmission des savoirs et des méthodes ;
- La **connaissance et la mise en œuvre** des programmes en vigueur ;
- Les **pratiques d'évaluation** des apprentissages et des acquis des élèves ;
- La prise en compte de la **diversité des élèves** et des **modes d'apprentissage** ;
- La **mise en activité des élèves** au service de l'acquisition de connaissances et de la construction de compétences ;
- La **place du numérique** dans les choix didactiques et pédagogiques, et notamment l'utilisation de l'ENT ;
- La mise en œuvre d'un **travail d'équipe**, pédagogique et éducatif, cohérent avec les orientations disciplinaires et les objectifs du projet d'établissement ;
- L'implication de tous dans la **construction des parcours** des élèves.

Les IA-IPR, de façon individuelle ou collégiale, continueront à vous accompagner dans l'analyse de vos pratiques pédagogiques pendant cette année scolaire, que nous vous souhaitons riche en expériences et satisfactions professionnelles.

### **Lettre de rentrée 2019 de l'Inspection Pédagogique Régionale d'Histoire et Géographie.**

**Ajaccio, le 22 août 2019**

Chères et chers collègues,

Bonjour à toutes et à tous. En cette rentrée 2019-2020 je prendrai la succession en tant qu'IA-IPR de M.GOBERT. Je souhaite d'abord la bienvenue aux collègues qui arrivent dans la région académie et aux collègues récents lauréats qui y débute ou poursuivent leur carrière sous de nouveaux statuts. Nous aborderons brièvement quelques points qui vont constituer le fil conducteur de notre année.

#### **1 - Les pratiques de classes et les programmes**

Il faut rappeler ici que toutes les stratégies et choix pédagogiques, sans exclusive, peuvent être mises en œuvre dès lors qu'ils sont justifiés, argumentés et pertinents. Vous conduisez le plus souvent un travail sérieux, soutenu par de réelles convictions éducatives. Ces qualités, très appréciables, ne m'échappent pas et m'encouragent toujours à travailler avec vous pour la formation et la réussite de nos élèves..

**En collège** le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les nouveaux programmes restent à la base de l'évolution des pratiques pédagogiques en Histoire-Géographie et EMC au collège. Le BOEN n°17 du 23 avril 2015 organise le contenu du socle commun autour de cinq grands domaines qui définissent ce qu'un élève doit maîtriser en fin de scolarité obligatoire. Comme le prévoit la nouvelle loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la

refondation de l'école de la République, il s'intitule désormais "socle commun de connaissances, de compétences et de culture": <http://eduscol.education.fr/cid86943/le-socle-commun.html>

Les fiches EDUSCOL sont destinées à vous accompagner et à vous fournir les points essentiels des thèmes des programmes. Elles sont un instrument de réflexion et de travail indispensable. N'hésitez pas à les consulter, et notamment celles qui présentent des pistes pour « travailler les compétences et évaluer la maîtrise du socle ». Vous pouvez y accéder en suivant le lien suivant : <http://eduscol.education.fr/cid114859/evaluation-socle-histoire-geographie.html>

Pour évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 3 et 4, consultez la page suivante : <http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien2>

Les programmes d'EMC de l'école et du collège (cycles 2, 3 et 4) sont parus et sont consultables au BO n°30 du 26 juillet 2018.

**Le dispositif « Devoirs faits »** a donné lieu à la mise en ligne de ressources utilisables par les professeurs, elle sont disponibles ici : <http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html#lien2>.

La BRNE présente de nombreuses ressources dans nos disciplines pour vous aider à mettre en place des devoirs : <http://eduscol.education.fr/cid105596/banque-de-ressources-numeriques-pour-l-ecole-brnedu-cycles-3-et-4.html>

**En lycée**, l'année sera marquée, comme vous le savez, par la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et du lycée d'enseignement général et technologique. Rappelons-en ici les grandes lignes :

- En seconde, le volume horaire des enseignements d'Histoire et de Géographie, « enseignements communs », reste de 3 heures en seconde. Le volume horaire annuel pour l'EMC est de 18 heures. "L'aide aux choix d'orientation" représentera 54 heures pour l'année. Il est naturellement souhaitable que notre discipline y joue un rôle, notamment pour aider les élèves à effectuer des choix importants pour la classe de première.
- Pour le cycle terminal en voie générale, l'Histoire-Géographie, les enseignements communs disposent de 3 heures en classes de première et de terminale.
- Nos disciplines sont également présentes dans le cadre d'un enseignement de spécialité : « Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP) » de 4 heures en classe de première et de 6 heures en classe de terminale.
- Le volume horaire annuel pour l'EMC est de 18 heures. La première session du nouveau baccalauréat général et technologique aura lieu en 2021.
- Pour le cycle terminal en voie technologique, l'Histoire-Géographie, « enseignements communs », dispose de 1 heure 30 en classes de première et de terminale. L'Histoire et la Géographie sont évaluées pour le baccalauréat en voie générale comme en voie technologique, dans le cadre des épreuves communes de contrôle continu (E3C). Deux périodes en première et une période en terminale sont prévues.
- L'épreuve orale terminale, préparée en première et en terminale porte sur un projet adossé à un ou deux enseignements de spécialité choisis par le candidat. « Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques » peut donc y jouer un rôle important.
- Les tableaux de capacités et de méthode figurant en tête des programmes officiels doivent constituer la base de la réflexion pédagogique. Au-delà des contenus, ces tableaux doivent être, pour chaque professeur, des outils fonctionnels susceptibles de guider leurs élèves sur le chemin de l'autonomie et de la maîtrise des principaux savoir-faire propres à notre discipline. J'aurais l'occasion de le dire lors de nos rencontres : les capacités et méthodes doivent être explicitement présentées aux élèves.

L'ensemble de cette réforme, vous le savez, a fait l'objet de formations conduites au cours de l'année 2018-2019. D'autres seront mises en œuvre au cours de cette année scolaire. J'ai pu constater votre engagement dans la réforme, le souci et le professionnalisme dont vous témoignez à sa mise en œuvre au sein de chaque établissement. Je sais à quel point vous êtes impliqués dans l'enseignement de nos disciplines et la réussite de nos élèves. Les équipes seront prêtes à mettre en œuvre les nouveautés induites par la transformation de la partie terminale de notre système scolaire. Je suis donc confiant dans la conduite de cette année.

Les programmes de la classe de seconde et de première sont disponibles à cette adresse :  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid\\_bo=38502](https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=38502)

Les programmes de la classe de terminale sont disponibles à cette adresse :  
[https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid\\_bo=38502](https://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html?pid_bo=38502)

Tous les textes officiels sont réunis sur la page dédiée d'Eduscol régulièrement mise à jour :  
<http://eduscol.education.fr/bac2021>

## 2 - Les examens 2019

Pour le baccalauréat, les résultats obtenus cette année par les candidats confirment la stabilité des résultats obtenus dans les différentes filières depuis 2015.

L'harmonisation des notes du baccalauréat et du brevet a été efficace. Je vous remercie pour votre collaboration et pour le sérieux la ponctualité avec lesquels vous avez transmis vos bilans de correction. Les moyennes ci-dessous sont celles des notes obtenus par les élèves de nos lycées.

Séries générales

Série S	Série ES	Série L
11,84	11,92	11,1

Séries technologiques

STMG, ST2S, STHR
11,95

## 3 - Histoire – Géographie et numérique

**Le numérique** fait désormais partie intégrante de nos enseignements. Il faut rappeler cependant qu'il n'apporte de plus-value qu'à la condition de servir un vrai projet pédagogique. L'usage du numérique doit donc toujours être associé au sens que l'on donne à une leçon et être pensé de telle sorte qu'il apporte plus d'interactivité au cours et plus d'implication des élèves. Il peut contribuer à rendre plus concrètes et plus vivantes certaines problématiques historiques et géographiques. L'Histoire et la Géographie contribuent comme les autres disciplines, à la formation des élèves aux langages écrit et oral. C'est aussi en situations langagières à l'écrit comme à l'oral que les élèves vont pouvoir développer des compétences et des savoirs propres à nos disciplines. Le numérique doit vous y aider.

Le site académique <http://www.ac-corse.fr/histgeo/> se fait l'écho des actualités inhérentes à nos disciplines et vous offre des ressources pour vos enseignements et vos pratiques pédagogiques. N'hésitez pas à le consulter régulièrement. Vos contributions sont les bienvenues pour l'enrichir.

N'oubliez pas de consulter le portail national d'histoire-géographie dont vous trouverez l'adresse internet ci-dessous. Il s'avère indispensable pour suivre l'actualité de nos disciplines et propose de nombreuses mises au point scientifiques particulièrement utiles et enrichissantes :  
<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>

Citons enfin quatre ressources fondamentales :

<http://geoconfluences.ens-lsh.fr> : site de géographie très dynamique, fruit de la collaboration entre l'ENS de Lyon et l'inspection générale d'Histoire-Géographie.

<http://www.ina.fr/archivespourtous> : site de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).

<http://www.geoportail.fr> : site de l'Institut géographique national

Les banques de ressources numériques pour les cycles 3 et 4 (BRNE) constituent également une ressource essentielle. Vous pourrez les consulter à l'adresse suivante :  
<http://ecolenumerique.education.gouv.fr/brne/>

#### 4 - Mémoire et citoyenneté

**La signature d'une convention avec la Mémorial de la Shoah** nous permettra cette année d'organiser des ateliers «Hors les Murs» à Bastia. Nous espérons pérenniser la ateliers dans les années futures, afin que d'autres collèges de notre région académique puissent en bénéficier.

#### Les journées commémoratives

Comme chaque année, des journées commémoratives jalonnent le calendrier scolaire. Elles sont l'occasion de développer chez les élèves une culture de l'engagement et de contribuer avec eux à la réalisation d'actions et de projets pédagogiques porteurs de valeurs citoyennes. Ces actions peuvent s'inscrire dans la mise en œuvre du parcours citoyen. En voici un calendrier :

journées nationales annuelles	Mémoire	Droits	Fraternité	Education au développement durable	Citoyenneté européenne
<p>25 septembre, Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives.</p> <p>11 novembre, Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France.</p> <p>5 décembre, Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.</p> <p>19 mars, Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.</p> <p>le dernier dimanche d'avril, Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.</p> <p>8 mai, Commémoration de la victoire du 8 mai 1945. Célébration de la victoire des alliés sur l'Allemagne nazie ; le 8 mai 1945 fut signée la capitulation sans condition de l'Allemagne.</p> <p>27 mai, Journée nationale de la Résistance.</p> <p>8 juin, Journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine.</p> <p>18 juin, Journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle.</p> <p>16 juillet (ou le dimanche suivant le 16 juillet), journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes"</p>	<p>22 octobre , Journée de la commémoration du souvenir de Guy Môquet et de ses 26 compagnons fusillés</p> <p>11 novembre - Commémoration de l'armistice de 1918</p> <p>27 janvier - Journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité</p> <p>fin avril, Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation</p> <p>8 mai, Commémoration de la victoire du 8 mai 1945</p> <p>10 mai, Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage</p>	<p>9 décembre, Journée nationale de la laïcité</p> <p>10 décembre, Journée mondiale des droits de l'Homme.</p> <p>8 mars, Journée mondiale des droits de la Femme</p>	<p>17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère</p> <p>Novembre, Semaine de la solidarité internationale</p> <p>21 mars, Journée mondiale de lutte contre le racisme</p>	<p>16 octobre , Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire.</p> <p>22 mars, Journée mondiale de l'eau</p> <p>Juin, Semaine nationale du développement durable</p>	<p>9 mai, Journée de l'Europe</p>

## Les concours mémoriels et citoyens

Il existe une très grande quantité de concours susceptibles de structurer votre année scolaire autour de la réalisation de travaux. N'hésitez pas à vous y engager si vous le souhaitez. Vous êtes naturellement libres de vos choix de concours ; toutefois, quatre principaux me semblent pouvoir être mentionnés.

- **Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)** s'appuie sur l'enseignement de l'histoire, des mémoires, de la Résistance et de la Déportation. Un thème annuel est défini, faisant l'objet d'un travail interdisciplinaire. Ce concours s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté. Il est à ce titre une composante essentielle du parcours citoyen de l'élève. Le thème retenu cette année est : « 1940, entrer en Résistance, comprendre, refuser, résister. » Vous trouverez toutes les informations concernant le CNRD en consultant la page Eduscol suivante:

<http://eduscol.education.fr/cid45607/concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation.html> et sur le site national du CNRD : <http://www.cndp.fr/cnrd>.

Deux textes officiels en définissent les modalités : l'arrêté ministériel du 23 juin 2016 paru au JORF n°0149 du 28 juin 2016 - La note de service n°2016-100 du 28 juin 2016 parue au BO n°26 du 30 juin. Une circulaire départementale et le règlement du concours vous seront très prochainement adressés sous couvert de vos chefs d'établissement. N'hésitez pas à vous inscrire nombreux.

- **Le concours « Bulle de Mémoire »** est organisé par l'ONACVG ; il encourage de jeunes auteurs à « travailler la mémoire » avec créativité, spontanéité et émotion par le biais de la bande dessinée. Ce concours valorise les expériences individuelles, les parcours, les récits. Il donne lieu à des productions artistiques de grande qualité. Vous trouverez l'ensemble des renseignements sur à l'adresse : <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

- **Le concours "Découvrons notre Constitution"** permet aux élèves d'appréhender, par une réflexion et un travail collectifs, les grands principes sur lesquels est fondée notre République. Il est organisé par le ministère chargé de l'Éducation nationale et le Conseil constitutionnel. Les élèves sont invités à exprimer, par la réalisation d'un travail collectif, la façon dont ils appréhendent les grands principes constitutionnels de la République française. Le site de ce concours se trouve à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/cid105701/concours-decouvrons-notre-constitution.html>

- **Le concours « la Flamme de l'égalité »** permet aux enseignants du primaire et du secondaire de mener avec leurs élèves une réflexion et à réaliser un projet sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.  
<https://laflammedelegalite.org/>

## L'Education aux médias

L'Education aux Médias et à l'Information (EMI) est l'occasion de former les élèves à une approche critique et responsable de l'information dans le monde actuel. Elle participe pleinement de la formation de la personne et du citoyen. Les professeurs d'Histoire et géographie ont naturellement vocation à être des acteurs de premier plan dans ce domaine. Vous trouverez ici une présentation générale de l'EMI : [http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/@@document\\_whole](http://eduscol.education.fr/numerique/dossier/competences/education-aux-medias/@@document_whole) .

Le CLEMI est chargé de l'Education aux Médias dans l'ensemble du système éducatif. En voici le lien : <https://www.clemi.fr/> . Le concours « Faites la Une » est un moment fort de l'Education aux Médias.

## L'Education au développement durable

Dans la continuité du projet académique défini pour 2017-2022, Le pôle « science et environnement » de l'Académie de Corse, a mis en place en 2017-2018 une campagne de labellisation E3D dans l'Académie. Des établissements ont déjà obtenu la labellisation de niveau 1 pour l'année 2018-2019. Les enseignants d'Histoire - Géographie et EMC ont un rôle important à jouer pour engager leurs élèves et leurs établissements dans une démarche de Développement Durable qui pourra déboucher sur une labellisation E3D.

## 5 - La formation

L'inscription au **Plan Académique de Formation** s'effectue via GAIA individuel (avec votre identifiant et mot de passe de messagerie académique). L'inscription au PAF vaut engagement ; en cas de validation de votre candidature, votre présence en stage est obligatoire. Vous en constaterez le caractère étoffé et diversifié. J'ai souhaité pour cette année équilibrer les formations scientifiques et d'autres relevant des pratiques pédagogiques et des nouveaux programmes. L'EMC fera l'objet de deux journées au cours desquelles des pratiques innovantes seront présentées.

Concernant la préparation aux **concours internes**, on soulignera cette année les résultats obtenus par notre académie : 1 admise à l'agrégation interne et des admissibles aux CAPES et à l'agrégation. Ces résultats témoignent plus que jamais de la nécessité d'une préparation renforcée dans le domaine de l'oral. Les candidats doivent toujours garder à l'esprit que la vocation de ces formations n'est pas de tout leur apporter : si, pour chacune des questions au programme des concours, elles fournissent de solides cadres (bibliographies, problématiques actuelles...) ainsi que des exercices d'entraînement aux épreuves écrites et orales, c'est bien un travail personnel approfondi et structuré qui favorise le succès. Ce travail est accompagné par des formateurs dont la qualité et l'engagement n'échappe à aucun candidat. Je tiens à leur exprimer toute ma reconnaissance et encourage les professeurs, notamment non titulaires, à s'inscrire et assister à ces formations.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien prêter à ce courrier. Je ne manquerai pas de vous tenir informés tout au long de l'année scolaire de l'actualité de nos disciplines. Veillez, à cet égard, à consulter votre boîte mail académique régulièrement. N'hésitez pas à en faire basculer le contenu sur votre boîte mail personnelle. Nous aurons aussi, je l'espère, l'occasion de nous rencontrer dans vos établissements lors de visites de classes et de réunions d'équipes.

Notre public d'élèves, le plus souvent fort hétérogène, doit nous conduire à rendre nos disciplines toujours plus vivantes et ambitieuses. Faire vivre l'Histoire et la Géographie et l'EMC dans nos classes, à tout instant, par une grande variété de dispositifs et de démarches, c'est associer l'intérêt et l'enthousiasme à l'apprentissage de la réflexion et de la rigueur. Cela doit demeurer notre ambition pour nos élèves. En ces premiers jours de rentrée, je vous prie de croire, chers collègues, en mes sentiments les plus sincères. Je vous adresse tous mes vœux de succès et de réussite pour cette nouvelle année scolaire.

Michel ROMAGNAN  
IA-IPR Histoire-Géographie, EMC